



COMPTE RENDU
Réunion du 22 février 2016
SAEP DE CHAMPFLEUR-GESNES-LE-GANDELIN

29 présents. Quorum atteint.

L'An Deux Mille Seize, le 22 février à Dix-huit Heures Trente sur convocation adressée le 5 février 2016, le Comité Syndical s'est réuni en séance à la salle des Fêtes de Lignières La Carelle.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes LEHUGEUR Clémence, KIERS-PERRAULT Nadine, LOUVEL Marie Thérèse, Mrs SCORNET Frédéric, LANGLAIS Pierre, TOUCHARD Jean-Claude, BOISSIER Alain, LAJOINIE Michel, DUVAL Francis, DAGRON Guillaume, HARDOUIN Nicolas, PAVARD Georges, BESNAULT Edmond, DESCURE Jacky, FORGET Joël, NOE Laurent, JEGO Jean Yves, BEUNECHE Alain, MORIN Jean Claude, MIRBEAU BAUDIN Frédéric, EVETTE Gérard, MACE Marcel, BEAUSSART Olivier, ROULAND Nicolas, FIRMESSÉ Jean Marie, FORESTO Dominique, GUILLET Pierre, BODEREAU Jean Philippe, HONORE Thierry

ABSENTS EXCUSES :

Mrs HANOY François, MAUDUIT Philippe, LATOUCHE Jean Louis, HUE Lény, CAMUS Christian, DUGUE Philippe, TRILLON Jacques, RALU Dominique, AUBERT Michel, ROULAND Nicolas, DUBRAY Maurice, AUBERT Michel, COUDRAY Christophe,

Secrétaire de séance : Mr BEAUSSART Olivier

Était présente : Mme LIBERGE Monique, Conseillère Départementale

1. Demande d'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour

Le Président souhaite prendre une délibération concernant le lancement des travaux ainsi que les demandes de subventions liées à la sectorisation et l'interconnexion avec Ancinnes.

2. Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif du SAEP de Champfleur-Gesnes Le Gandelin et Affectation du résultat

Le Président, Mr Pierre Langlais, présente le Compte Administratif 2015 et l'affectation du résultat.

Section d'exploitation 2015

Recettes :	1 165 678.03 €
Dépenses :	985 685.62 €
Résultat Fonctionnement 2015	179 992.41 €
Résultat Fonctionnement 2014	130 097.26 €

Résultat clôture Fonctionnement 2015 310 089.67 €

Section d'Investissement 2015

Recettes :	664 400.11 €
Dépenses :	761 070.45 €

Résultat investissement 2015	-96 670.34 €
Résultat Investissement 2014	-208 817.44 €

Résultat clôture Investissement 2015 - 305 487.78 €

Résultats à affecter au budget primitif de l'année 2016 pour le SAEP de Champfleur-Gesnes-Le-Gandelin en :

Dépenses 2016 Investissement C/001	305 487.78 €
Recettes 2016 Investissement C/001	0.00 €
Recettes 2016 Investissement C/1068	305 387.78 €
Recettes 2016 Investissement C/1064	100.00 €
Recette 2016 Fonctionnement C/002	4 601.89 €

Mr Jean Claude MORIN a été désigné Président de séance. Aussi après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et l'Affectation du Résultat.

4. Vote du Compte de Gestion 2015

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2015.

5. Vote du Budget Primitif 2016

Le Président, Mr Pierre Langlais, présente le Budget Primitif 2016 comme suit :

- Section d'exploitation-Dépenses	1 223 010.01 €
Chap. 011 : charges à caractère général	285 371.89 €
Chap. 012 : Charges de personnel et assimilé	191 065.00 €
Chap. 014 : Atténuation de produits	132 815.00 €
Chap. 65 : Autres charges de gestion courante	35 950.00 €
Chap. 66 : Charges Financières	124 200.00 €
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	5 100.00 €
Chap. 022 : Dépenses imprévues	5 000.00 €
Chap. 023 : Virement à la section investissement	20 682.12 €
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	422 826.00 €
- Section d'exploitation -Recettes	1 223 010.01 €
dont Excédent reporté	4 601.89 €

Chap. 70 : Ventes de produits	1 069 700.00 €
Chap. 013 : Atténuations de charges	2 000.00 €
Chap.74 : Subvention d'exploitation	2 000.00 €
Chap. 75 : Autres produits de gestion courante	6 000.00 €
Chap. 77 : produits exceptionnels	83 932.78 €
Chap. 042 : Opérations d'ordre transfert	54 775.34 €

- **Section d'investissement – dépenses** 3 102 495.90 €
dont D001 305 487.78 €

Chap.16 : Annuités emprunts	181 000.00 €
Chap.21 : Immobilisations corporelles	10 100.00 €
Chap.23 : Travaux	2 537 200.00 €
Chap.020 : Dépenses imprévues	10 000.00 €
Chap.040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 775.34 €

- **Section d'investissement – Recettes** 3 102 495.90 €

Chap.040 : Opérations d'ordre entre sections	422 826.00 €
Chap.13 : Subvention d'investissement	506 500.00 €
Chap.16 : Emprunt	1 832 000 .00 €
Chap.021 : Virement section exploitation	20 682.12 €
Chap.10 : Dotations, Fonds divers et réserves	15 000.00 €
Chap. 106 : Dotations, Fonds divers et réserves	305 487.78 €

Monsieur Le Président procède au vote du Budget Primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Budget Primitif pour l'exercice 2016.

6. Avenant N° 3 au marché du Schéma Directeur d'ARTELIA

Le Président du Syndicat informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de réaliser un avenant au marché du Schéma Directeur d'Artélia.

Il a pour objet de :

- Modifier le prix de la prestation pour inclure le nivellement GPS et le report dans le SIG de la commune d'Ancinnes, soit 17 kms de réseau et 380 branchements
- Régulariser le délai d'étude en fonction des prestations supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'avenant N°3.

7. Création d'un poste administratif

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité de créer un deuxième poste administratif sur le grade d'Adjoint Administratif de 2nde classe, à temps non complet à savoir 22 heures par semaine et ce, à compter du 1^{er} mars 2016.

Après délibération, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la création d'un nouveau poste d'Adjoint Administratif Territorial et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. Mise à disposition des agents communaux d'Ancinnes

Vu l'Arrêté Préfectoral 2015-0158 du 27/10/2015 autorisant l'adhésion de la commune d'Ancinnes au SAEP de Champfleur Gesnes Le Gandelin au 1^{er} janvier 2016,
Vu la délibération du 12/01/2016 du Conseil Municipal d'Ancinnes,
Le Président du Syndicat informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de réaliser une convention de mise à disposition.

La commune d'Ancinnes met à disposition du SAEP, Messieurs EVRARD Alain et FORGES Jean Michel, à raison de 3h30 par semaine à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une année afin d'accompagner les agents de réseaux du SAEP sur le terrain et de les présenter à la population.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette mise à disposition et autorise le Président à signer la convention.

9. Mise à disposition d'un véhicule

Vu l'Arrêté Préfectoral 2015-0158 du 27/10/2015 autorisant l'adhésion de la commune d'Ancinnes au SAEP de Champfleur Gesnes Le Gandelin au 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du 12/01/2016 du Conseil Municipal d'Ancinnes,

Le Président du Syndicat informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de réaliser une convention de mise à disposition.

La commune d'Ancinnes met à disposition du SAEP une voiture Kangoo immatriculée BL-365-DG de 6 CV. Il sera versé annuellement des indemnités kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette mise à disposition et autorise le Président à signer la convention.

10. Demande de subvention au Fonds National de Prévention

Le Président du Syndicat informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre de la réalisation du Document Unique, il est possible de demander une subvention pour une démarche de prévention « Evaluation des risques professionnels ». Le montant de cette subvention s'élève à 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette demande et autorise Le Président, Mr Langlais à signer tout document relatif à ce dossier.

11. Créances éteintes

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Trésor Public de Saint Paterne nous a fait parvenir des créances éteintes. Celles-ci concernent Mme ORABI Conchita, domiciliée à Moulins Le Carbonnel. Compte tenu de sa situation, le Tribunal d'Instance du Mans a ordonné l'effacement de ses dettes. Un mandat d'un montant de 786.49 € à l'article 6542 sera effectué.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte l'effacement de ces créances et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

12. Demande de subventions : sectorisation et interconnexion Ancinnes

Le programme proposé dans le tableau ci-dessous comprend :

Désignation	Estimation des travaux
La pose de compteurs de sectorisation dans le but d'améliorer le rendement du réseau	160 000.00 € HT
La liaison avec Ancinnes	220 000.00 €HT

Il est demandé au Comité Syndical :

- D'approuver ce programme 2016 (travaux subventionnés)
- De lancer les procédures d'appel à la concurrence pour la réalisation de ce programme et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces contractuelles
- D'autoriser Mr Le Président à solliciter auprès des organismes compétents les subventions auxquelles pourraient donner droit ces travaux à savoir :

1. Pour les compteurs de sectorisation :		
◆ Agence de l'Eau : subvention 80%		128 000.00 €
◆ Autofinancement : 20%		<u>32 000.00 €</u>
	TOTAL 100%	160 000.00 €HT
2. Pour la liaison avec Ancinnes		
◆ Agence de l'Eau : subvention 45%		99 000.00 €
◆ Conseil Général : subvention 20%		44 000.00 €
◆ Autofinancement : 35%		<u>77 000.00 €</u>
	TOTAL 100%	220 000.00 €HT

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité le programme de travaux 2016 et autorisent Mr Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

13. Marché de remplacements de canalisations réseau AEP

Au vu des conclusions du Schéma Directeur, Monsieur Le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité de remplacer des canalisations sur le réseau du syndicat d'eau.

Le Comité Syndical après délibération :

- approuve le programme de travaux de renouvellements de canalisations
- autorise le Président à lancer la procédure d'Appel à la concurrence d'un marché adapté et à signer toutes les pièces et tous les documents qui en résultent (les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget).